

UNEP/OzL.Conv.11/1/Add.1-
UNEP/OzL.Pro.29/1/Add.1



Distr. générale
10 octobre 2017

Français
Original : anglais



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Onzième réunion de la Conférence des Parties
à la Convention de Vienne pour
la protection de la couche d'ozone**

**Vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole
de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent
la couche d'ozone**

Montréal (Canada), 20-24 novembre 2017

Ordre du jour provisoire annoté

Les annotations à l'ordre du jour présentées dans le tableau ci-dessous renvoient aux documents et notes d'information se rapportant aux différents points de l'ordre du jour et ont pour but d'aider les Parties à examiner l'ensemble des questions qui y sont inscrites.

I. Segment préparatoire (20-22 novembre 2017)

Point de l'ordre du jour	Titre du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence
Point 1	<i>Ouverture du segment préparatoire</i> Le segment préparatoire de la réunion conjointe sera ouvert le lundi 20 novembre 2017 à 10 heures, au Centre de conférences de l'Organisation de l'aviation civile internationale, à Montréal.	<ul style="list-style-type: none"> Des informations sur l'inscription en ligne avant la réunion et l'inscription sur le lieu de la réunion figurent dans la note à l'intention des participants affichée sur le portail de la réunion à l'adresse http://conf.montreal-protocol.org/meeting/mop/cop11-mop29/SitePages/Home.aspx.
a)	<i>Déclaration liminaire du représentant du Gouvernement canadien</i>	
b)	<i>Déclaration du (des) représentant(s) du Programme des Nations Unies pour l'environnement</i>	
Point 2	<i>Questions d'organisation</i>	
a)	<i>Adoption de l'ordre du jour du segment préparatoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> L'ordre du jour provisoire figure dans la section I du document UNEP/OzL.Conv.11/1-UNEP/OzL.Pro.29/1. Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 9).
b)	<i>Organisation des travaux</i> Le segment préparatoire sera coprésidé par les Coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée (M. Cheikh Ndiaye Sylla (Sénégal) et Mme Cynthia Newberg (États-Unis d'Amérique). Les Coprésidents présenteront aux Parties une proposition concernant l'organisation des travaux.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 10).
Point 3	<i>Rapports financiers et budgets des fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal</i> Les participants au segment préparatoire devront examiner les informations se rapportant aux rapports financiers et budgets des Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur le projet de budget révisé pour 2017 et les projets de budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone pour 2018, 2019 et 2020 (UNEP/OzL.Conv.11/4). Note du Secrétariat sur le projet de budget révisé pour 2017 et les projets de budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone pour 2018 et 2019 (UNEP/OzL.Pro.29/4). Note du Secrétariat sur les rapports financiers du Fonds d'affectation spéciale pour

Point de l'ordre du jour	Titre du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence
		<p>la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone pour l'exercice 2016 (UNEP/OzL.Conv.11/4/Add.1).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les rapports financiers du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et au titre des contributions préaffectées à l'appui des activités du Secrétariat de l'ozone pour l'exercice 2016 (UNEP/OzL.Pro.29/4/Add.1). • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 11 à 14). • Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section III, projets de décision XI/[AA] et XXIX/[CC]).
Point 4	<i>Questions concernant le Protocole de Montréal</i>	
a)	<i>Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal</i>	
a) i)	<p><i>Rapport supplémentaire de l'équipe spéciale sur la reconstitution du Groupe de l'évaluation technique et économique</i></p> <p>Les participants devront examiner le rapport supplémentaire de l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2018-2020.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 15 et 16 et annexe). • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2/Add.1-UNEP/OzL.Pro.29/2/Add.1, par. 4 à 11 et annexe I). • Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section III, projet de décision XXIX/[DD]). • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique d'octobre 2017

Point de l'ordre du jour	Titre du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence
		<p>(volume II) : Supplément au rapport de l'équipe spéciale sur la reconstitution du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2017 – Évaluation des besoins de financement pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2018-2020.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2017 (volume IV) – Évaluation des besoins de financement pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2018-2020.
a) ii)	<p><i>Prolongation du mécanisme à taux de change fixe pour la période 2018-2020</i></p> <p>L'année où les Parties prennent la décision de reconstituer le Fonds multilatéral, elles décident aussi s'il convient ou non de prolonger le mécanisme à taux de change fixe, conçu pour atténuer les difficultés administratives auxquelles doivent faire face certaines Parties pour verser des contributions au Fonds. Les participants devront envisager l'application du mécanisme pendant la prochaine période de reconstitution du Fonds multilatéral et formuler des recommandations pour adoption, selon qu'il convient, durant le segment de haut niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 17 à 19). • Barème des quotes-parts et taux de change pour les contributions des Parties à la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2018-2020 (UNEP/OzL.Pro.29/INF/1). • Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section III, projet de décision XXIX/[EE]).
b)	<p><i>Amendement de Kigali au Protocole de Montréal visant à réduire progressivement les hydrofluorocarbones</i></p>	
b) i)	<p><i>État de ratification de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal</i></p> <p>Conformément à la pratique habituelle, les Parties adopteront une décision consignnant l'état de ratification des traités sur l'ozone.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 20 et 21). • Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section IV, projets de décision XI/[AAA] et XXIX/[AAA]).
b) ii)	<p><i>Communication des données en application de l'article 7 du Protocole de</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de

Point de l'ordre du jour	Titre du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence
	<p><i>Montréal, y compris les questions connexes et les techniques de destruction des substances inscrites à l'Annexe F du Protocole.</i></p> <p>Les participants poursuivront leur examen de la communication des données au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal, y compris des questions connexes et des techniques de destruction des substances de l'Annexe F au Protocole de Montréal.</p>	<p>la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 22 à 27).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur la communication des données en application de l'article 7 du Protocole de Montréal, y compris les questions connexes et les techniques de destruction, découlant de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal visant à réduire progressivement les hydrofluorocarbones (UNEP/OzL.Pro.29/7). • Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section II, projet de décision XXIX/[A]).
c)	<i>Questions relatives aux dérogations à l'article 2 du Protocole de Montréal</i>	
c) i)	<p><i>Demandes de dérogation pour utilisations essentielles pour 2018</i></p> <p>Les participants devront examiner le projet de décision présenté par la Chine, demandant une dérogation pour utilisations essentielles de tétrachlorure de carbone en laboratoire et à des fins d'analyse.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 28 et 29). • Rapport d'activité du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2017 (volume I), pages 28 à 30. • Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section II, projet de décision XXIX/[B]).
c) ii)	<p><i>Demandes de dérogation pour utilisations critiques pour 2018 et 2019</i></p> <p>Les participants devront examiner les recommandations finales du Groupe de l'évaluation technique et économique concernant les demandes de dérogation pour utilisations critiques et rédiger un projet de décision connexe pour adoption, selon qu'il convient, durant le segment de haut niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 30 à 32). • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2/Add.1-UNEP/OzL.Pro.29/2/Add.1, par. 12 à 17).

Point de l'ordre du jour	Titre du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence
		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique d'octobre 2017 (volume II) : Évaluation des demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle présentées en 2017 et questions connexes – rapport final.
d)	<p><i>Utilisations de substances réglementées comme agents de transformation</i></p> <p>Les participants devront examiner un projet de décision engageant vivement les Parties à actualiser leurs informations sur les utilisations de substances réglementées comme agents de transformation et les questions connexes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 33 à 35). • Rapport d'activité du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2017 (volume I), pages 31 à 36. • Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section II, projet de décision XXIX/[D]).
e)	<p><i>Messages clefs tirés du rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2017</i></p> <p>Les participants devront poursuivre l'examen de la disponibilité de halons récupérés, recyclés ou régénérés comme suite à la décision XXVI/7.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 36 à 38).
f)	<p><i>Élimination des hydrochlorofluorocarbones</i></p> <p>Les participants devront poursuivre l'examen d'un projet de décision demandant une évaluation des besoins des Parties non visées à l'article 5 en hydrochlorofluorocarbones entre 2020 et 2030 et au-delà.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 39 à 42). • Rapport d'activité du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2017 (volume I), pages 67 à 72 et annexe 2. • Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section II, projet de décision XXIX/[C]).
g)	<p><i>Efficacité énergétique (décision XXVIII/3)</i></p>	

Point de l'ordre du jour	Titre du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence
g) i)	<p><i>Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les informations communiquées par les Parties concernant les possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation</i></p> <p>Les participants devront examiner le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 43 à 45). Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2/Add.1-UNEP/OzL.Pro.29/2/Add.1, par. 18 à 20 et annexe II). Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique d'octobre 2017 (volume III) – décision XXVIII/3, rapport du groupe de travail sur l'efficacité énergétique, rapport d'octobre 2017 (volume III). Communications des Parties sur l'efficacité énergétique (UNEP/OzL.Pro.WG.1/39/INF/5).
g) ii)	<p><i>Questions relatives à l'appui financier et technique au service de l'efficacité énergétique dans les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5</i></p> <p>Les participants devront examiner les questions liées à l'appui financier et technique au service de l'efficacité énergétique dans les Parties visées à l'article 5.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 46 à 49). Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section II, projet de décision XXIX/[E]).
h)	<p><i>Normes de sécurité applicables aux produits de remplacement à faible potentiel de réchauffement global</i></p> <p>Les participants devront poursuivre l'examen des normes de sécurité, y compris certaines propositions concrètes mentionnées au cours des débats au sein du Groupe de travail à composition non limitée à sa trente-neuvième réunion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 50 à 54).
i)	<p><i>Examen des hydrofluorocarbones ne figurant pas dans l'Annexe F du Protocole de Montréal</i></p> <p>Les participants devront examiner un projet de décision sur les</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et

Point de l'ordre du jour	Titre du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence
	hydrofluorocarbones non-inscrits à l'Annexe F du Protocole de Montréal, qui sera présenté à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.	information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 55 à 57).
j)	<p><i>Nomination et désignation des coprésidents et membres du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses comités des choix techniques</i></p> <p>Les participants devront examiner toute proposition soumise par les Parties concernant les nominations au Groupe de l'évaluation technique et économique et à ses comités des choix techniques, en tenant compte des observations faites par les Parties à la trente-neuvième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 58 à 62). Rapport d'activité du Groupe de l'évaluation technique et économique de mai 2017 (volume 1), annexe 3 (composition et administration du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses comités des choix techniques) et annexe 2 (tableau des compétences nécessaires).
k)	<i>Examen de la composition des organes du Protocole de Montréal en 2018</i>	
k) i)	<p><i>Membres du Comité d'application</i></p> <p>Les participants devront se pencher sur la composition du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal et le choix de ses membres pour 2018.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 63 à 66). Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section IV, projet de décision XXIX/[BBB]).
k) ii)	<p><i>Membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral</i></p> <p>Les participants devront se pencher sur la composition du Comité exécutif et le choix de ses membres pour 2018.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 67 à 69). Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section IV, projet de décision XXIX/[CCC]).
k) iii)	<p><i>Coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée</i></p> <p>Les participants devront choisir les coprésidents du Groupe de travail à</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et

Point de l'ordre du jour	Titre du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence
	composition non limitée pour 2018.	information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 70 et 71). <ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section IV, projet de décision XXIX/[DDD]).
l)	<p><i>Questions relatives au respect et à la communication des données examinées par le Comité d'application</i></p> <p>Les participants devront examiner le rapport du Président du Comité d'application sur les questions de respect des obligations examinées par le Comité à ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième réunions en 2017, y compris les projets de décision qui seront soumis pour adoption possible durant le segment de haut niveau.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 72 et 73). • Rapport du Secrétariat sur les informations communiquées par les Parties conformément aux articles 7 et 9 du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro.29/5–UNEP/OzL.Pro/ImpCom/59/2 et UNEP/OzL.Pro.29/5/Add.1–UNEP/OzL.Pro/ImpCom/59/2/Add.1). • Rapport du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal sur les travaux de sa cinquante-huitième réunion (UNEP/OzL.Pro/ImpCom/58/4).
Point 5	<i>Questions concernant la Convention de Vienne</i>	
a)	<p><i>Rapport de la dixième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne</i></p> <p>Les participants entendront un exposé des coprésidents de la dixième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone sur les conclusions et recommandations de la réunion et les examineront.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 74 à 86). • Recommandations de la dixième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne (UNEP/OzL.Conv.11/5). • Rapport de la dixième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone des Parties à la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone.
b)	<i>État du Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et

Point de l'ordre du jour	Titre du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence
	<p>Les participants entendront de brefs exposés sur les rapports de l'Organisation météorologique mondiale, du Président du Comité consultatif du Fonds, et du Secrétariat de l'ozone, sur les activités et la situation du Fonds.</p>	<p>information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 87 à 89).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonds général d'affectation spéciale destiné à financer des activités de recherche et d'observations systématiques au titre de la Convention de Vienne (UNEP/OzL.Conv.11/6). • Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section III, projet de décision XI/[BB]).
Point 6	Questions diverses	<ul style="list-style-type: none"> • Les participants au segment préparatoire devront examiner toute question de fond supplémentaire soulevée lors de l'adoption de l'ordre du jour (UNEP/OzL.Conv.11/1-UNEP/OzL.Pro.29/1).

II. Segment de haut niveau (23 et 24 novembre 2017)

Point de l'ordre du jour	Titre du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence
Point 1	<i>Ouverture du segment de haut niveau</i> Le segment de haut niveau de la réunion sera ouvert le jeudi 23 novembre 2017 à 10 heures	
a)	<i>Déclaration du Président de la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne, M. Sydney Alexander Samuels Milson (Guatemala)</i>	
b)	<i>Déclaration du Président de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, M. Vincent Biruta (Rwanda)</i>	
c)	<i>Déclaration du (des) représentant(s) du Programme des Nations Unies pour l'environnement</i>	
d)	<i>Déclaration du représentant du Gouvernement canadien</i>	
Point 2	<i>Questions d'organisation</i>	
a)	<i>Élection du Bureau de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne</i> La Conférence des Parties à la Convention de Vienne devra élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur sur la base du roulement régional convenu par les Parties. Le président devrait être élu parmi les États d'Europe occidentale et autres États et le rapporteur parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes. Trois vice-présidents devraient être élus parmi les États d'Afrique, les États d'Asie-Pacifique, et les États d'Europe orientale.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 92). Article 21 du règlement intérieur des réunions des Parties à la Convention de Vienne (voir le site http://ozone.unep.org/en/treaties-and-decisions/vienna-convention-protection-ozone-layer)
b)	<i>Élection du Bureau de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i> La vingt-neuvième Réunion des Parties devra élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur sur la base du roulement régional convenu par les Parties. Le président devrait être élu parmi les États d'Asie-Pacifique, et le rapporteur parmi les États d'Afrique. Trois vice-présidents devraient être élus parmi les États d'Europe orientale, les États d'Amérique latine et des Caraïbes, et les États d'Europe occidentale et autres États.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 93). Article 21 du règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal (voir le site http://ozone.unep.org/en/treaties-and-decisions/montreal-protocol-substances-deplete-ozone-layer)
c)	<i>Adoption de l'ordre du jour du segment de haut niveau de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-</i>	<ul style="list-style-type: none"> Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Conv.11/1-UNEP/OzL.Pro.29/1, section II).

Point de l'ordre du jour	Titre du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence
	<p><i>neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i></p> <p>La Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal examineront l'ordre du jour du segment de haut niveau pour adoption.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 94).
d)	<p><i>Organisation des travaux</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> L'organisation des travaux sera proposée par les Présidents, pour examen et accord des Parties, comme indiqué dans la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 95).
e)	<p><i>Pouvoirs des représentants</i></p> <p>Les représentants, les représentants suppléants et les conseillers doivent soumettre leurs pouvoirs au secrétaire exécutif de la réunion, si possible dans les 24 heures suivant l'ouverture de cette dernière. Le Bureau examinera les pouvoirs et soumettra son rapport à la réunion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 96). Articles 18 et 19 du règlement intérieur des réunions des Parties à la Convention de Vienne et au Protocole de Montréal.
Point 3	<p><i>Exposés des groupes d'évaluation sur leurs travaux, y compris les progrès réalisés</i></p> <p>Les groupes d'évaluation présenteront leurs travaux, y compris les derniers développements, ainsi que toute question émergente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des informations sur cette question figurent dans la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 97).
Point 4	<p><i>Exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral sur les travaux du Comité</i></p> <p>Le Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral présentera un rapport sur les décisions prises durant la réunion du Comité exécutif et les travaux entrepris par le secrétariat du Fonds multilatéral et les organismes d'exécution du Fonds depuis la vingt-huitième Réunion des Parties en octobre 2016.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 98). Rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal à la vingt-neuvième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.29/6).
Point 5	<p><i>Déclarations des chefs de délégation et débat sur les principales questions</i></p> <p>Le Secrétariat prévoit d'organiser deux débats le 23 novembre 2017, dont l'un</p>	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de

Point de l'ordre du jour	Titre du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence
	<p>sera une table ronde et l'autre une manifestation scientifique. La table ronde ministérielle s'efforcera de déterminer les perspectives et les priorités offertes par le Protocole de Montréal à l'occasion du trentième anniversaire du Protocole de Montréal, tandis que le débat qui aura lieu dans le cadre de la manifestation scientifique sur l'appauvrissement et la reconstitution de la couche d'ozone fera le point sur la situation passée, actuelle et future.</p> <p>La table ronde ministérielle et le débat scientifique seront suivis par des déclarations des chefs de délégation qui seront invités à prendre la parole. Le premier jour du segment préparatoire, le Secrétariat commencera à prendre note des demandes d'intervention et dressera la liste des orateurs en conséquence.</p>	<p>la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 99 à 101).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2/Add.1-UNEP/OzL.Pro.29/2/Add.1, par. 22 et 23). • Ordre du jour provisoire : table ronde ministérielle (UNEP/OzL.Conv.11/INF/2-UNEP/OzL.Pro.29/INF/6).
Point 6	<p><i>Rapport des coprésidents du segment préparatoire et examen des décisions recommandées pour adoption par la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i></p> <p>Au titre de ce point, les coprésidents du segment préparatoire présenteront un résumé des discussions et des décisions recommandées au segment de haut niveau pour adoption.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des informations sur cette question figurent dans la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 102).
Point 7	<p><i>Dates et lieu de la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i></p> <p>La douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne se tiendra en même temps que la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal. La trentième Réunion des Parties au Protocole de Montréal devrait se tenir du 5 au 9 novembre 2018 en un lieu qui reste à déterminer. Les Parties souhaiteront peut-être prendre une décision concernant la date et le lieu de la réunion.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 103 et 104). • Additif à la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2/Add.1-UNEP/OzL.Pro.29/2/Add.1, par. 23 à 26). • Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis pour examen à la Conférence des Parties à la Convention de Vienne à sa onzième réunion et à la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Conv.11/3-UNEP/OzL.Pro.29/3, section IV, projets de décision XI/[FFF] et XXIX/[EEE]).
Point 8	<i>Questions diverses</i>	<ul style="list-style-type: none"> • UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 105.

Point de l'ordre du jour	Titre du point de l'ordre du jour et brève description	Documents de référence
	Les Parties examineront toute question supplémentaire dont ils auront convenu durant l'adoption de l'ordre du jour.	
Point 9	<i>Adoption des décisions de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne</i> Les Parties devront adopter les décisions susmentionnées.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 106).
Point 10	<i>Adoption des décisions de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i> Au titre de ce point, les Parties devront adopter les décisions susmentionnées.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 107).
Point 11	<i>Adoption du rapport de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal</i> Les Parties devront adopter le projet de rapport de la réunion le vendredi 24 novembre 2017.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 108).
Point 12	<i>Clôture de la réunion</i> La clôture de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal sera prononcée le vendredi 24 novembre 2017.	<ul style="list-style-type: none"> Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la onzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Conv.11/2-UNEP/OzL.Pro.29/2, par. 109).